

**TERMES DE RÉFÉRENCE GÉNÉRIQUES POUR L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS
DES PROGRAMMES CONJOINTS DANS LE VOLET DE LA PRÉVENTION DES CONFLITS
ET CONSOLIDATION DE LA PAIX**

1. CONTEXTE GÉNÉRAL : VOLET DE LA PRÉVENTION DES CONFLITS ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

1.1 contexte institutionnel

En décembre 2006, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement de l'Espagne ont conclu un important accord de partenariat pour un montant de 528 millions d'euros ayant pour objet de contribuer aux progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ainsi que d'autres objectifs de développement par le biais du système des Nations Unies. En outre, le 24 septembre 2008, l'Espagne a annoncé l'allocation de 90 millions d'euros en vue du lancement d'un volet thématique sur l'Enfance et la nutrition. Le Fonds pour la réalisation des OMD (F-OMD) ainsi institué appuie les efforts déployés par les pays pour atteindre leurs OMD et leurs autres objectifs de développement en finançant des programmes novateurs ayant des impacts sur leur population et étant susceptibles d'être reproduits.

Le F-OMD opère par l'entremise de l'Équipe des Nations Unies de chaque pays et promeut une cohérence et une efficacité accrues des interventions de développement par la collaboration entre les organismes des Nations Unies. Il intervient selon une modalité de programmes conjoints, 128 de ceux-ci ayant actuellement été approuvés dans 49 pays. Ces programmes relèvent de huit volets thématiques qui contribuent de diverses manières à l'obtention de progrès dans la réalisation des OMD.

Les 11 programmes inclus dans le présent volet visent à contribuer à la réalisation de 3 des principaux objectifs au moyen d'interventions portant sur la prévention des conflits et la réduction de la violence, l'amélioration des moyens d'existence pour lutter contre la violence chez les jeunes et l'encouragement au dialogue. Ces effets résultent de toute une gamme d'approches directes et indirectes de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Une composante commune de la stratégie de consolidation de la paix et de prévention des conflits appliquée ici consiste à veiller à ce que les gens connaissent leurs droits et soient en mesure de les exercer, ce qui est aussi l'effet d'un grand nombre de programmes conjoints. Certains programmes conjoints visent également l'obtention de résultats spécifiques adaptés au contexte et à l'environnement de leur mise en œuvre, tels que l'aide aux personnes de retour au pays et l'aménagement d'espaces publics.

Pratiquement toutes les parties prenantes des programmes conjoints relevant du présent volet interviennent par le biais d'appuis fournis aux pouvoirs publics, au niveau national et/ou local. De nombreux programmes associent également à leurs activités la société civile, les communautés et/ou les organisations et les dirigeants autochtones.

1.2 contexte du MDG-F en Haiti

1.2.1 Contexte socioéconomique d’Haiti

La stabilité politique d’Haiti à partir de 2006, a été accompagnée de la diminution de l’insécurité et d’une certaine stabilité macro-économique qui s’est maintenue malgré les remous des différentes crises financières mondiales. Ces progrès essentiels ne sont pourtant pas suffisants pour garantir un développement durable et équitable du pays. En effet, Haïti n’a pas suivi la dynamique qui a permis le développement des petites économies de l’Amérique latine et de la Caraïbe si bien qu’aujourd’hui elle est la seule de l’hémisphère occidental à faire partie du groupe des Pays les Moins Avancés (PMA). Un processus de paupérisation massive s’est progressivement imposé comme une tendance forte et lourde. Cette augmentation de la pauvreté est alimentée principalement par le déclin économique affectant tous les sous-secteurs économiques en croissance dans les années 70 tels que les industries manufacturières, le tourisme, l’agro-industrie et l’agriculture d’exportation.

En matière de gouvernance, Haïti est caractérisé par une longue transition démocratique qui dure depuis la chute du régime duvaliériste (1986) et qui n’a toujours pas permis la mise en œuvre des institutions prévues par la Constitution de 1987. En effet, l’année 1986 a vu l’émergence d’une claire revendication de la société civile haïtienne pour la construction d’un nouvel Etat, mais depuis lors, la succession de crises politiques (élections de 1987, coups d’Etat de 1991 à 1994, élections de 2000, départ du Président Jean-Bertrand Aristide en février 2004) révèle la difficulté de mettre en place un Etat démocratique stable.

Suite aux élections présidentielles et législatives de février 2006, les nouvelles autorités de l’Etat sont entrées en fonction dans un contexte particulièrement difficile (insécurité, paupérisation, corruption), dans lequel le Pouvoir Judiciaire et les autorités policières, malgré la demande sociale constante et les efforts internationaux consentis, restent particulièrement faible.

Les élections présidentielles de 2010 ont eu lieu dans un contexte de reconstruction lente et d’incertitude de relance économique. La capitale économique du pays centralisé que représente Haiti ayant été fortement touchée, c’est le pays en entier qui s’est effondré en même temps que la capitale.

La passation du pouvoir s’est fait de façon démocratique (malgré les scandales de corruption qui a entaché quelque peu le processus) et c’est un élément particulièrement positif pour le pays. Néanmoins, la configuration politique actuelle qui implique un jeu de négociations particulièrement délicat entre le parti du président de la République, qui n’a pas d’assise politique majeure, et les partis politiques traditionnels qui n’ont pas de discipline politique fermement installée.

En termes d’atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)¹, l’Observatoire National de la Pauvreté et de l’Exclusion Sociale résumait la situation du pays de la façon suivante en 2009 : « des

¹ ISF (2011), page 5: **Pre-earthquake key figures**

78% of the population was living in poverty (<2USD/day)

54% of the population was living in extreme poverty (<1USD/day)

Highest under-five mortality rate in the region at 87 deaths for 1,000 live births

Maternal mortality ratio was 630 deaths per 100,000 live births, the highest in the region

47.7 % of youth were unemployed nationwide

Only 58% of infants were immunized against measles

contraintes d'ordre structurel et conjoncturel n'ont pas permis d'atteindre ces objectifs au cours des années passées. Le taux de prévalence de la malnutrition et de la faim, le faible accès aux soins de santé, le taux élevé de la mortalité infanto-juvénile et de la mortalité maternelle, le taux relativement élevé de séropositivité au VIH et autres montrent que les Conditions de vie de la population sont encore précaires. A titre d'illustration, l'espérance de vie à la naissance demeure faible (54 ans) et la ration calorifique moyenne qui était estimée à 1788 calories/jour par personne en 1987 soit 80% de la ration journalière recommandée par la FAO, a régressé pour se situer autour de 1750 calories durant la deuxième moitié de la décennie 90. En ce qui concerne l'extrême pauvreté, la majorité de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté absolue et, à ce propos, la Banque Mondiale « estime aujourd'hui que 80% des 2/3 de la population qui vivent en rurales sont des pauvres.² »³

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 n'a fait qu'empirer une situation peu favorable à l'atteinte des OMDs et a créé une certaine confusion sur le rôle de chacun dans cette crise humanitaire sans précédent pour le pays. Le gouvernement a été très profondément affaibli, les agences des Nations Unies ont également souffert de lourdes pertes, des ONGs de tout calibre sont venues en masse, et tout cela n'a pas favorisé une réponse coordonnée des acteurs nationaux et internationaux. L'impact exact du 12 janvier sur l'atteinte des OMDs n'est toutefois pas encore quantifié.

Toutefois, il est évident que les énormes pertes humaines économiques et sociales ont déjà un impact particulièrement négatif sur le développement du pays. Il est estimé que 220,000 personnes ont perdu la vie dans cette catastrophe sans précédent. Le Palais Présidentiel, le Parlement, la Court Suprême et la plupart des Ministères et des édifices de l'administration publique se sont effondrés avec le tremblement de terre, et avec eux 18,000 fonctionnaires. Ceci a bien sûr fragilisé un peu plus encore des institutions publiques fonctionnant depuis longtemps avec peu de capacités, incluant les secteurs de la justice et de la police et a augmenté l'insécurité dans certaines zones des villes affectées. L'accès aux services de base à la population vivant dans les zones affectées par le tremblement de terre. Enfin, 184,400 maisons ont été entièrement détruites ou endommagées avec les secousses.

De nouveaux obstacles au développement sont venus se greffer aux obstacles structurels du pays. Plus particulièrement, la protection des femmes et des enfants dans et autour des camps, l'augmentation du

40% of households had no reliable access to food
30% of children were chronically malnourished
58% of the population lacked access to clean water

² ONPES (2009) « Quel est le degré de réalisme qu'il faut donner aux OMD de la Déclaration du Millénaire dans le cas d'Haïti ? »

³ À l'échelle mondiale, la seule cible en voie de réalisation est la réduction de moitié des proportions de populations vivant avec moins de \$1US/jr (objectif #1). En revanche, la grande majorité des cibles reste hors d'atteinte pour plusieurs pays. En Haïti, la situation économique à travers le PIB par habitant affiche une valeur de 560 dollars, le ratio de dépendance économique pour 100 habitants pour l'ensemble du pays en 2008 est de l'ordre de 69.7%. Le développement du pays vu à partir de deux indices à savoir, l'indice de développement humain (IHD) et l'indice de pauvreté humaine (IPH) montre que la situation est critique, l'IDH pour Haïti est de 0,534¹. Ce qui correspond à une longévité de 0.575, un niveau d'instruction de 0.542, et un niveau de vie de 0.469, alors que l'IPH marque 58.5. Au niveau national, les statistiques relatives au secteur santé spécifiquement le VIH-SIDA montrent, un taux de prévalence du VIH-SIDA de 2.2% en 2006, alors qu'un taux d'incidence de tuberculose pour 100,000 habitants de l'ordre de 147.8%. En 2007, la proportion de la population en risque de malaria est de 80.1%.

¹ Calcul effectué à partir des données de l'EMMUS IV. Les méthodes de calcul des indices HPI et HDI sont exposés en Annexe Les statistiques concernant la scolarisation et l'alphabétisation montrent qu'en 2007 la proportion de la population scolarisée de plus de 15 ans et alphabétisée pour l'ensemble du pays est de l'ordre de 62.1%. Cette proportion cache des disparités entre les sexes. En effet, les données existantes montrent respectivement une proportion de 60.1% et 64% respectivement chez les hommes et chez les femmes.

risques de transmission de maladies (incluant le virus du Sida) et bien entendu le problème de l'insécurité et logement des populations déplacées. Le cholera, qui est réapparu l'année dernière en Haiti, a fait plus de 6,000 morts depuis le début de l'épidémie et reste très préoccupant.

Ceci étant, cet évènement désastreux pourrait être le début d'une nouvelle politique de développement favorisant la reconstruction améliorée du pays et notamment de la capitale, la décentralisation et la revalorisation des régions, l'amélioration de l'accès et de la qualité des services à la population, la création d'opportunités socioéconomiques ainsi que le renforcement durable des capacités nationales et la recherche de l'équité homme femme dans les sphères publiques et privées sont quelques unes des priorités nécessaires pour le développement. Le Système a articulé ces priorités autour de 4 piliers principaux : la reconstruction institutionnelle, territoriale, sociale et économique⁴.

1.2.2 description du Programme Conjoint initialement prévu

le Programme Conjoint pour la Prévention des conflits et cohésion sociale par le biais de l'autonomisation des communautés locales et le renforcement des capacités institutionnelles (PCCS) a pour but de lutter contre la violence dans les villes périurbaines cibles du programme au travers d'une approche pluridimensionnelle et novatrice qui consiste à mettre en œuvre des activités de prévention et réduction de la violence sur la base d'un diagnostic fiable et validé par les communautés concernées.

Le programme allie la participation et l'engagement communautaire au renforcement des capacités en termes d'analyse et de réponses à ce phénomène complexe, et ce tant aux niveaux local que central.

Les villes cibles du programme conjoint sont : Ouanaminthe, Port-de-Paix, Gonaives, Saint-Marc et les Cayes. Port-au-Prince est venue par la suite s'ajouter à la liste pour des activités de recherche et des activités ponctuelles de prévention.

La stratégie du programme a initialement été conçue en plusieurs étapes : sur la base d'un diagnostic scientifique clair produit par l'Observatoire National de la Violence et de la Criminalité et adapté à chacune des zones d'intervention du programme, les communautés vulnérables et les acteurs locaux développent des plans de réduction de la violence qui répondent à tous les aspects identifiés de la violence. Par la suite, et sur la base des problèmes et conflits identifiés par les communautés, des activités de prévention et de prise en charge sont mises en œuvre. Plus particulièrement les activités de prévention prévoient un volet socioéconomique pour les jeunes à risque et des activités plus traditionnelles de sensibilisation au travers des acteurs locaux.

Ainsi, le programme est organisé initialement en 4 volets principaux en plus de l'aspect coordination et plaidoyer :

1. Collecte de données et production d'analyse au travers de l'établissement et du renforcement des capacités de l'Observatoire National de la Violence et de la Criminalité (ONAVC)
2. préparation de plans de réduction de la violence et coordination locale des acteurs

⁴Ce sont les 4 piliers de l'ISF: Integrated Strategic Framework (Cadre Stratégique Integre)

3. stratégie pluridimensionnelle de prévention et de prise en charge pluridimensionnelle des femmes victimes de violence
4. renforcement des capacités sur la prévention de la violence et la coordination avec les zones cibles locales

l'ONAVC (1) est une initiative conjointe entre le PNUD et le Rectorat de l'Université d'Etat d'Haiti (UEH) grâce à un financement initial du Ministère des Affaires Etrangères de la Norvège. Il est logé au sein du programme de maîtrise interdisciplinaire en sciences humaines de l'UEH et est en charge de produire les diagnostics et données actualisées concernant les villes cibles du programme conjoint. Il a aussi pour vocation de collecter les données existantes sur la violence et la criminalité, produire des analyses régulières sur les tendances de la violence et de la criminalité en Haiti, coordonner des recherches thématiques approfondies, coordonner une plateforme d'échange entre acteurs travaillant dans le domaine de la violence et de la criminalité et produire des recommandations en termes de politique publique.

Les **plans de réduction de la violence (PRV) (2)** sont des plans d'action définis conjointement avec les communautés vulnérables ciblées et les autorités locales et qui identifient les actions prioritaires en termes de réduction et prévention de la violence sur la base du diagnostic communautaire produit en collaboration avec l'Observatoire. Ces plans ont pour vocation de servir de boussole pour tous les acteurs, nationaux ou internationaux souhaitant travailler dans ce domaine dans les zones ciblées par le programme. Initialement ces plans devaient guider les interventions du programme en terme d'activité de prévention de la violence incluant la violence basée sur le genre.

Les **activités de prévention de la violence (3)** ont pour but de toucher de nombreux acteurs travaillant dans les communautés cibles, et de renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent eux-mêmes continuer le travail de prévention et de prise en charge à la fin du programme conjoint. Ainsi, des acteurs tels que des ONG de femmes et des centres de santé travaillant dans la prévention et prise en charge des femmes victimes de violence, des radios communautaires, des groupes de jeunes issus des quartiers cibles seront formés et recevront un appui technique des agences ou de leurs partenaires tout au long de la mise en œuvre du PC.

Dans ce volet sont incluses les **activités de création d'opportunités socioéconomiques**. En effet, en Haiti, les activités de prévention de la violence qui ne sont pas accompagnées d'activités génératrices de revenu ou d'activités de formation sont en général peu effectives et auraient tendance à générer des frustrations au sein des populations touchées. L'objectif de cette activité est donc de réhabiliter de petites infrastructures identifiées par les communautés de façon participative selon une méthodologie propre et que les membres de ces communautés puissent participer dans ces projets à haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). Par ailleurs un programme de formation professionnelle a également été défini afin de permettre aux jeunes des régions cibles de se former dans les métiers porteurs de la zone.

Le **renforcement des capacités** au niveau central, tel que prévu dans le document de projet implique notamment une sensibilisation aux pratiques dans les régions (PRV) et doit renforcer les liens entre le

niveau central et le niveau local, notamment en ce qui concerne les initiatives de prévention de la violence et les mécanismes de collaboration entre les acteurs.

2.1.2 impact du 12 janvier 2010 sur les activités du PC

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et les évènements qui se sont succédés tout au long de l'année dernière et jusqu'à aujourd'hui ont profondément affecté le programme conjoint.

Le tremblement de terre a :

- changé de façon immédiate et à long-terme les priorités du gouvernement et de ses partenaires locaux et internationaux
- Très gravement affecté les capacités des contreparties nationales et des partenaires d'exécution du programme conjoint : par exemple, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et la Concertation nationale ont perdu de nombreux cadres, l'Observatoire National de la Violence et de la Criminalité, créé depuis la mi 2009 est tombé de même que 9 des 11 édifices de l'UEH.
- Gravement affecté les capacités de la plupart des agences du SNU et de la MINUSTAH qui ont perdu de nombreux collègues, leurs bureaux, leur matériel lors du 12 janvier
- Recentré la majorité des ressources disponibles vers les zones affectées par le tremblement de terre
- Radicalement modifié le panorama des mécanismes de coordination pour le pays et a introduit de nouveaux acteurs internationaux dans les dynamiques de partenariat
- Considérablement retardé les recrutements du personnel liés au programme conjoint.

Deux autres crises ont également empêché la bonne mise en œuvre du programme conjoint. Il s'agit de la crise sanitaire puis politique liée au choléra, et de la crise politique résultant du processus électoral.

Selon les derniers chiffres présentés, le choléra a tué en Haïti presque 6,500 personnes et presque 500,000 personnes ont reçu un traitement contre la maladie. Cette crise sanitaire s'est accompagnée de quelques événements isolés de représailles et manifestations contre la MINUSTAH. Ces actions limitent quelque peu les avancées du programme car ils ont limité nos mouvements et notre suivi dans les régions et pourraient ternir de façon significative l'image des agences partenaires des NU dans les prochains mois car l'amalgame entre MINUSTAH et les agences est courant.

Finalement, la crise politique actuelle, qui semblerait-il serait sur le point de se résoudre (du moins partiellement) a aussi mis le programme dans une situation un peu délicate vis-à-vis de nos contreparties nationales car le gouvernement démissionnaire liquide les affaires courantes et ne lance pas de nouvelles initiatives. Néanmoins, cette situation n'a réellement entravé que les activités de renforcement de capacités prévues cette année dans le cadre du programme.

1.2.3 adaptation du programme conjoint au contexte actuel : 2010 et 2011

2010

Le tremblement de terre a eu 3 conséquences majeures sur le programme ;

1, les activités qui se sont déroulées n'ont pas suivi la logique de mise en œuvre initiale, ce qui a entaché la stratégie générale du programme conjoint (par exemple, les diagnostics communautaires n'ont pu être menés avant la mise en œuvre d'une partie des activités de prévention alors que celles-ci auraient du découler des PRV)

2, le taux de mise en œuvre du programme conjoint a varié de façon considérable entre les agences, ce qui a entraîné des blocages pour les plus avancés, des retards difficilement rattrapables pour les autres. Alors que 2010 a permis de mettre en œuvre certains volets du programme, d'autres sont restés sans avancée réelle ;

3, le recrutement de l'Unité d'Exécution a été considérablement retardé du fait des priorités du pays et les personnes en charge du PC dans chacune des agences ont du répondre également à des mesures d'urgence après le tremblement de terre. Ceci a handicapé la bonne coordination du programme au niveau central mais aussi dans les régions, et a également limité la visibilité du fonds comme programme conjoint.

Malgré les obstacles, les agences ont essayé de développer au mieux les activités prévues. Plus particulièrement, les volets suivants ont pu avancer en 2010 :

1, mise en œuvre de projets HIMO avec les communautés vulnérables

2, sélection et appui technique aux organisations de femmes travaillant dans la prise en charge des femmes victimes de violence dans chacune des villes-cibles (5 organisations au total)

3, activités de sensibilisation pour les jeunes au travers de l'art ou du sport, formation des animateurs de radio communautaires et de journalistes

4, relance fragile de l'ONAVC. Celui-ci s'est redynamiser surtout à partir de janvier 2011

Il est important de noter que le PC a ajusté certaines de ses activités 2010 afin de répondre aux défis qui se présentaient. Par exemple, lors de la crise du choléra, des jeunes ont été mobilisés pour travailler dans leurs communautés et aider à l'organisation de la réponse. De même, des journalistes ont été formés avant et pendant le processus électoral houleux afin d'éviter d'envenimer les discussions et de rester professionnel. Enfin, une étude visant à comprendre les phénomènes de violence et de criminalité dans et autour des camps a été élaborée.

En novembre 2010, un atelier de planification stratégique ayant pour but de réaligner si besoin est le programme face aux nouveaux défis du pays a été organisé.

Durant cet atelier, les conclusions principales suivantes concernant l'orientation programmatique du programme ont été arrêtées :

- Il est recommandé que le programme conjoint continue ses activités de terrain dans les cinq municipalités cibles.
- Il est cependant envisageable de réaliser des activités en dehors des zones cibles (ex : collecte de données sur la violence à Port-au-Prince). Si une ou plusieurs agences décidaient de travailler dans une zone affectée (Port-au-Prince / Leogane), les activités qu'elles entreprendront ne devront pas dupliquer les efforts déjà entrepris et devront se faire sur la base d'une analyse solide de la violence dans cette zone.
- L'Observatoire National de la Violence et la Criminalité peut apporter rapidement une valeur ajoutée en produisant des données sur les violences dans l'aire métropolitaine, notamment dans les sites d'hébergement.
- Le programme prévoit la réalisation d'une activité conjointe symbolique dans chacune des cinq municipalités à l'occasion de la journée internationale de la paix (21 septembre). Ces activités seront réalisées avec l'appui d'autres partenaires.
- Le PNUD est bien placé pour travailler dans le domaine du renforcement de l'espace public et du rapprochement entre citoyens et Etat au niveau local.

A la fin 2010, le programme conjoint avait exécuté 42% du montant de la première tranche, avec des pourcentages d'exécution entre agences allant de 9% à 89% d'exécution.

2011

Au début de 2011, le Board du Programme Conjoint a été convié afin de: 1) revoir le rapport annuel 2010, 2) valider le plan de travail 2011, lequel avait été préparé sur la base des recommandations de l'atelier stratégique, et 3) entériner la demande d'extension d'une année supplémentaire (du 17 décembre 2011 au 17 décembre 2012).

En février 2011, le Secrétariat a validé l'extension du programme conjoint et du plan de travail global 2011-2012.

Le plan de travail 2011 n'a pas considérablement varié de ce qui était initialement prévu. Néanmoins quelques modifications importantes méritent d'être soulignées :

- Port-au-Prince (et les zones affectées par le tremblement de terre) est considérée pour des activités de recherche (au niveau de l'Observatoire) car les données disponibles à la fin 2010 étaient confuses, non standardisées et pas nécessairement collectées de façon rigoureuse
- Port-au-Prince a également été considérée pour des activités ponctuelles de prévention de la violence
- Des activités de renforcement des capacités pour gérer les crises au niveau des cadres supérieurs des ministères principaux ont été envisagées à la place des activités de coordination mais la crise politique n'a pas permis d'avancer avec cette activité jusqu'à présent.

- Appui à des centres d'apprentissage communautaire
- Arrêt de l'activité de formation de journalistes
- Arrêt de l'appui à la construction d'un centre intégré de la jeunesse aux Cayes

Depuis lors, le Programme Conjoint a pu lancer toutes les activités de recherche nécessaires à la mise en oeuvre des activités liées à la préparation des PRV (enquête de victimisation pour la préparation des diagnostics communautaires, mapping des partenaires pour la réduction de la violence, collecte de données statistiques sur la violence et la criminalité), de la formation professionnelle et du placement des jeunes dans des secteurs locaux porteurs, ainsi que du renforcement des capacités locales pour la prise en charge médicale des femmes victimes de violence.

1.3 Ressources humaines et financières 2010-2011 et partenaires d'exécution

Le programme conjoint a un budget total de USD 7,000,000 sur trois ans. Au premier juillet 2011, il était à 45% d'exécution globale.

En termes de ressources humaines, l'Unité d'Exécution du programme conjoint est composée des personnes suivantes:

- Une Spécialiste Programme, en charge de la coordination et mise en oeuvre du programme (recrutée en avril 2011)
- Une Assistante Administrative et Financière, en charge de l'administration et la gestion financière du programme (recrutée le 14 février 2011)
- Un Officier en Suivi et Evaluation, en charge du suivi des indicateurs de résultats, de l'identification des obstacles, opportunités et leçons apprises du programme (recruté en avril 2011)
- Un consultant en Plaidoyer en charge de la préparation du plan de plaidoyer et des activités de visibilité du programme conjoint (recruté en juillet 2011)
- Depuis septembre 2011, recrutement de VNU régionaux dans les provinces (en cours)

Les agences ont depuis 2009 identifié des points focaux en charge de la mise en oeuvre du projet. Un point focal par agence. Une certaine rotation des points focaux a eu lieu ou sont en cours pour l'année 2011.

Au niveau des partenaires d'exécution

ENTITE NATIONALE	NOM	ACTIVITES CONJOINTES
MINISTERES	MCFDF	Renforcement des capacités des ONG de femmes dans les villes cibles du PC
	MJSAC	Activites liees a la jeunesse (activites

		socioculturelles et art)
	MPCE	
DIRECTIONS DEPARTEMENTALES	Direction Départementale Planification (Nord-Ouest)	Projets places publiques PDP
	Direction Départementale MTPTC	
	Bureau Agricole Communal	
	Directions Départementales du MCFDF	Suivi des activités de renforcement de capacités des ONG de femmes
MAIRIES	Saint-Marc , Cayes, Ouanaminthe	Validation des projets d'infrastructure et Elaboration des Plans de gestion de Conflits
	Gonaïves	
	Port-de-Paix	
COMITES DE QUARTIER	Démélus Vers Développement (Port-de-Paix)	Construction d'une place publique communautaire
	Comité Couyoutte (Port-de-Paix)	Construction d'une place publique communautaire
	Comite Nan Palan (Port-de-Paix)	Projet d'assainissement et de reboisement
	Comité La Créole (Cayes) Comité La Savanne (Cayes) Comité Tabrun (Cayes-Chantal)	Projet rehabilitation infrastructures communautaires
	Comité des Handicapés de Biennac (Gonaïves)	Projet rehabilitation infrastructures communautaires
	Comité Blaukauss (Saint-Marc) Comité Portail Guepe (Saint-Marc) Comite Portail Montrouis (Saint- Marc)	Projet rehabilitation infrastructures communautaires
	RADIOS COMMUNAUTAIRES (nom+ville)	Radio Voie Payisan Sud, Cayes- Maniche Radio Imperial, Saint-Marc Radio Clarté, Gonaïves radio Kiss FM, Gonaïves radio 4VG, Gonaïves

	radio Explosion, Gonaives radio Ozone, Gonaives	
ONGs	Haiti Tchaka Dance	Activites culturelles avec les jeunes et formation sur la gestion de conflits
	URAMEL	Partenaire technique de l'Observatoire (formateur des enquêteurs de l'Observatoire sur la thematique de la violence) En charge du mapping des acteurs En charge de l'évaluation des hopitaux et centre de sante Responsable de la formation des femmes dans les camps.
	Viva Rio	En charge d'un large projet de mediation et gestion des conflits autour du Camp Corail et a Delmas
	IDEJEN	En charge de l'évaluation des jeunes et entreprises pour definir la formation professionnelle et le placement des jeunes à risque
	CIPC (Centre International pour la Prévention de la Criminalité)	Partenaire technique de l'Observatoire National de la Violence et de la Criminalite
RECTORAT UEH	Observatoire National de la Violence et de la Criminalité	
Commission Nationale de Collaboration avec l'UNESCO	Contrepartie de l'UNESCO	Partenaire pour le projet d'encouragement a la recherche Partenaire pour le

		seminaire international sur la violence en Haiti
--	--	---

2. OBJECTIF GLOBAL DE L'ÉVALUATION

L'un des rôles du Secrétariat est de suivre et d'évaluer le F-OMD. Il s'en acquitte conformément aux instructions contenues dans la Stratégie de suivi et évaluation et dans le Guide de mise en œuvre des programmes du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces documents stipulent que tous les programmes conjoints d'une durée de plus de deux ans devront faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

Les évaluations à mi-parcours sont de nature hautement formative et visant à **améliorer la mise en œuvre des programmes conjoints durant leur seconde phase. Elles visent également à générer des connaissances et à repérer les pratiques optimales et les leçons à retenir** susceptibles de les transférer à d'autres programmes. En conséquence, les conclusions et les recommandations issues de ces évaluations seront communiquées à leurs principaux utilisateurs, à savoir le Comité de gestion du programme, le Comité directeur national et le Secrétariat du Fonds.

3. PORTÉE ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation à mi-parcours sera effectuée selon un processus accéléré d'analyse rapide et systématique de la conception, du processus et des résultats ou des tendances des résultats du **programme conjoint**, d'après les données relatives à la portée et les critères inclus dans les présents termes de référence. Cela permettra de formuler des conclusions et des recommandations pour le programme conjoint dans un délai d'environ trois mois.

L'unité faisant l'objet de l'analyse ou de l'étude pour la présente évaluation intérimaire est le programme conjoint, défini comme étant constitué de l'ensemble des composantes, effets, extrants, activités et intrants énoncés en détail dans le descriptif du programme conjoint et dans les amendements apportés à celui-ci au cours de la mise en œuvre.

La présente évaluation à mi-parcours vise les **objectifs spécifiques** suivants :

1. Mettre en évidence **la qualité de la conception et la cohérence interne** du programme (besoins ciblés et problèmes qu'il vise à résoudre) ainsi que sa cohérence externe avec le PNUAD, les stratégies nationales de développement et les **objectifs du Millénaire pour le développement**, et déterminer le degré d'appropriation nationale telle que définie par la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra.
2. Comprendre comment le programme conjoint **opère** et évaluer **l'efficacité de son modèle de gestion** pour la planification, la coordination, la gestion et l'utilisation des ressources allouées en vue de son exécution, par une analyse de ses procédures et de ses mécanismes institutionnels. On s'attachera dans cette analyse à déterminer les facteurs de succès et les limitations des tâches interorganisations dans le cadre de l'initiative des Nations Unies « **Unis dans l'action** ».

3. Déterminer le **degré d'efficacité** du programme parmi ses participants, sa contribution à la réalisation des objectifs du volet thématique **Gouvernance économique** ainsi qu'à celle des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local et/ou du pays.

4. QUESTIONS, NIVEAU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les principaux utilisateurs de l'évaluation représentés au sein du groupe de référence de l'évaluation (Section 8 des TdR), et tout particulièrement l'entité de coordination et d'exécution du programme conjoint, doivent contribuer à la présente section. On pourra ajouter à celle-ci des questions et des critères d'évaluation, ou y apporter des modifications, dans les limites du raisonnable, compte tenu de la viabilité et des limitations (ressources, temps, etc.) des évaluations rapides à mi-parcours.

Les questions d'évaluation définissent l'information qui doit être produite par le processus d'évaluation. Elles sont groupées selon les critères à utiliser pour les évaluer et pour y répondre. Ces critères se situent aux trois niveaux distincts du programme.

Niveau de la conception :

- **Pertinence : Mesure dans laquelle les objectifs d'une intervention de développement sont adaptés aux besoins et aux intérêts de la population, aux besoins du pays, aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux politiques des associés et des bailleurs de fonds.**
 - a) L'identification des problèmes, ainsi que de leurs causes respectives, est-elle claire dans le programme conjoint ?
 - b) Le programme conjoint tient-il compte des particularités et des intérêts spécifiques des femmes et des hommes dans les domaines d'intervention ?
 - c) Dans quelle mesure la stratégie d'intervention a-t-elle été adaptée aux zones d'intervention où elle est appliquée ? Quelles actions le programme envisage-t-il pour surmonter les obstacles susceptibles de provenir du contexte politique et socioculturel ?
 - d) Les indicateurs de suivi sont-ils pertinents et de la qualité nécessaire pour mesurer les extrants et les effets du programme conjoint ?
 - e) Dans quelle mesure le Secrétariat du F-OMD a-t-il contribué à améliorer la conception des programmes conjoints ?
 - f) Dans quelle mesure le programme conjoint a-t-il su s'adapter au contexte post-crise ?

- **Appropriation de la conception : Exercice efficace du leadership de la part des agents sociaux du pays dans les interventions de développement**

- a) Dans quelle mesure les objectifs d'intervention et les stratégies du programme conjoint correspondent-ils aux plans et programmes nationaux et régionaux, aux besoins identifiés et au contexte opérationnel des politiques nationales ?
- b) Dans quelle mesure les autorités nationales, les administrations locales et les agents sociaux ont-ils été pris en considération, ont-ils participé ou se sont-ils impliqués au stade de la conception de l'intervention de développement ?

Niveau du processus

- **Efficiences : Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, etc.) ont produit des résultats**

- a) Dans quelle mesure le modèle de gestion du programme conjoint (à savoir les instruments; ressources économiques, humaines et techniques; structure organisationnelle; flux d'information; processus décisionnel de gestion) contribue-t-il à l'obtention des produits et des résultats prévus ?
- b) Dans quelle mesure les organisations participantes coordonnent-elles leurs actions entre elles, avec le gouvernement et avec la société civile ? Les travaux et les communications internes s'appuient-ils sur une méthode qui contribue à la mise en œuvre conjointe ?
- c) Y a-t-il des mécanismes de coordination efficaces pour éviter de surcharger les homologues, la population/les acteurs participant à l'intervention ?
- d) La cadence d'exécution du programme assure-t-elle l'exhaustivité des résultats du programme conjoint? Comment les diverses composantes du programme conjoint s'articulent-elles entre elles ?
- e) Les méthodes de travail, instruments financiers, etc. sont-ils partagés entre les organisations, les institutions et les programmes conjoints ?
- f) Des mesures plus efficaces (sensibles) et plus appropriées ont-elles été adoptées pour faire face aux problèmes politiques et socioculturels identifiés ?

- **Appropriation du processus : Exercice efficace du leadership de la part des agents sociaux du pays dans les interventions de développement**

- g) Dans quelle mesure les populations cibles et les participants se sont-ils appropriés le programme, en y assumant un rôle actif ? Quels ont été les modes de participation ?
- h) Dans quelle mesure des ressources nationales publiques/privées et/ou des homologues nationaux publics/privés ont-ils été mobilisés pour contribuer à la réalisation de l'objectif du programme et à la production de résultats et d'impacts ?

Niveau des résultats

- Efficacité : Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement ont-ils été réalisés ou le seront-ils selon toute vraisemblance, compte tenu de leur importance relative.

- a) Le programme réalise-t-il des progrès dans l'obtention des résultats prévus ?
 - a. Dans quelle mesure et de quelles manières le programme conjoint contribue-t-il à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local et national ?
 - b. Dans quelle mesure le programme contribue-t-il à la réalisation des objectifs fixés pour le volet thématique et de quelles manières ?
- b) Le calendrier prévu pour les extrants est-il respecté ? Quels sont les facteurs qui contribuent aux progrès ou qui retardent l'obtention des extrants et des effets ?
- c) Les extrants produits sont-ils de la qualité requise ?
- d) Le programme possède-t-il des mécanismes de suivi (pour vérifier la qualité des produits, le respect du calendrier, etc.) pour mesurer les progrès sur la voie de l'obtention des résultats prévus ?
- e) Le programme assure-t-il une couverture des bénéficiaires ainsi que prévu ?
- f) De quelle manière le programme a-t-il formulé des mesures novatrices pour apporter des solutions aux problèmes ?
- g) Y a-t-il eu des bonnes pratiques, des cas de succès et des exemples transférables qui ont été identifiés ?
- h) De quelles manières le programme conjoint a-t-il contribué à la résolution de la question du juste emploi des jeunes ?
- i) De quelles manières le programme conjoint a-t-il contribué à la résolution de la question de la migration intérieure et/ou extérieure ?
- j) Quels sont les types d'effets différenciés qui résultent du programme conjoint selon le sexe, la race, le groupe ethnique, le caractère rural ou urbain de la population bénéficiaire, et dans quelle mesure ?

Durabilité : Probabilité que les avantages de l'intervention se maintiendront dans le long terme.

- a) Les conditions nécessaires pour assurer la durabilité des effets du programme conjoint s'instaurent-elles ?

Au niveau local et national :

- i. Le programme est-il soutenu par les institutions nationales et/ou locales ?
 - ii. Ces institutions possèdent-elles des capacités dans les domaines techniques et en matière de leadership et manifestent-elles la volonté de continuer de coopérer avec le programme et de le reproduire ?
 - iii. Y a-t-il eu une création ou un renforcement de capacités opérationnelles chez les partenaires nationaux ?
 - iv. Les partenaires possèdent-ils des capacités financières suffisantes pour entretenir les avantages produits par le programme ?
 - v. La durée du programme est-elle suffisante pour assurer un cycle qui projettera la durabilité des interventions ?
- b) Dans quelle mesure les visions et les actions des partenaires s'inscrivent-elles dans la ligne du programme conjoint ou en divergent-elles ?
- c) De quelles manières la gouvernance du programme conjoint peut-elle être améliorée afin d'accroître les chances de parvenir à une durabilité future ?

5. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Les évaluations à mi-parcours appliqueront les méthodes et les techniques qui seront déterminées par les besoins spécifiques d'information, les questions énoncées dans les TDR, la disponibilité des ressources et les priorités des parties prenantes. Dans tous les cas, il est attendu des consultants qu'ils analysent toutes les sources d'information pertinentes, telles que les rapports, descriptifs de programme, rapports d'examen internes, fichiers de programme, documents de développement stratégiques du pays, évaluations à mi-parcours et tous autres documents susceptibles de fournir des données factuelles sur lesquelles on pourra fonder des jugements. Il est également attendu des consultants qu'ils emploient des entrevues en tant qu'instrument de recueil de données pour l'évaluation.

La méthodologie et les techniques devant être employées dans l'évaluation devront être décrites en détail dans le rapport de recherche sur documents et dans le rapport final d'évaluation, la description devant contenir au minimum des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entrevues, de visites sur le terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

6. PRODUITS LIVRABLES

Le consultant est tenu de remettre les produits livrables suivants au Secrétariat du F-OMD :

☞ **Rapport initial** (à soumettre dans les 15 jours de la soumission de toute la documentation du programme au consultant)

Ce rapport sera d'une longueur de 10 à 15 pages et indiquera les méthodes, sources et procédures auxquelles il est envisagé d'avoir recours pour le recueil des données. Il comportera également un calendrier prévisionnel des activités et de la soumission des produits livrables. Le rapport de recherche sur documents indiquera les lignes d'enquête initiales envisagées sur le programme conjoint. Ce rapport servira de point initial d'accord et d'entente entre le consultant et le directeur de l'évaluation. Il sera établi selon le plan général suivant :

0. Introduction

1. Contexte de l'évaluation : objectifs et approche générale

2. Identification des principales unités et dimensions pour l'analyse et des domaines de recherche possibles

3. Principales réalisations de fond et financières du programme conjoint

4. Méthodologie de compilation et d'analyse de l'information

5. Critères de définition de l'ordre du jour de la mission, notamment pour les visites sur le terrain

☞ **Ebauche du rapport final** (à soumettre dans les 15 jours après l'achèvement de la visite de terrain)

Le rapport final préliminaire comportera les mêmes sections que le rapport final (voir la description au paragraphe ci-dessous) et sera d'une longueur de 20 à 30 pages. Il sera distribué aux membres du groupe de référence de l'évaluation. Il contiendra également un résumé analytique de 5 pages au plus, donnant une brève description du programme conjoint, de son contexte et de sa situation actuelle, avec indication de l'objet de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux constats, conclusions et recommandations. Le rapport préliminaire sera communiqué aux membres du groupe de référence de l'évaluation pour recueillir leurs commentaires et leurs suggestions. Il sera établi sur le même plan que celui du rapport final, décrit ci-dessous.

☞ **Rapport final d'évaluation** (à soumettre dans les 10 jours après réception des commentaires sur le rapport final préliminaire)

Le rapport final sera d'une longueur de 20 to 30 pages. Il contiendra également un résumé analytique de 5 pages au plus, donnant une brève description du programme conjoint, de son contexte et de sa

situation actuelle, avec indication de l'objet de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux constats, conclusions et recommandations. Le rapport final sera envoyé au groupe de référence de l'évaluation. Il contiendra au minimum les sections suivantes :

1. Page de couverture
2. Introduction
 - Contexte, but et approche méthodologique
 - Objet de l'évaluation
 - Méthodes utilisées dans l'évaluation
 - Contraintes et limites de l'étude menée
3. Description des interventions effectuées
 - – Concept initial
 - – Description détaillée de son élaboration : description de l'hypothèse de changement du programme.
4. Niveaux d'analyse : critères et questions d'évaluation
5. Conclusions et leçons à retenir (présentées par ordre de priorité et clairement organisées)
6. Recommandations
7. Annexes

7. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET PRÉMISSSES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation à mi-parcours du programme conjoint doit être effectuée conformément aux principes d'éthique et aux normes établies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG).

- **Anonymat et confidentialité.** L'évaluation doit impérativement respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, garantir leur anonymat et assurer la confidentialité.
- **Responsabilité.** Il doit impérativement être fait mention dans le rapport de tout différend ou divergence d'opinion ayant pu survenir entre les consultants ou entre ceux-ci et les cadres du Programme conjoint en rapport avec les constats et/ou recommandations. L'équipe devra impérativement corroborer toutes les affirmations ou consigner son désaccord.
- **Intégrité.** Il incombera à l'évaluateur de souligner les questions qui n'ont pas été expressément mentionnées dans les TdR, si celles-ci sont nécessaires pour effectuer une analyse plus complète de l'intervention.
- **Indépendance.** Le consultant devra veiller à être indépendant de l'intervention évaluée et ne peut être associé à ses structures de direction ni à aucune de leurs composantes.

- **Incidents.** Tout problème survenant au cours des travaux sur le terrain, ou à tout autre stade de l'évaluation, doit impérativement être signalé immédiatement au Secrétariat du F-OMD. Faute de ce faire, l'existence dudit problème ne pourra en aucun cas être invoquée pour justifier la non-obtention des résultats exigés par le Secrétariat du F-OMD dans les présents termes de référence.
- **Validation de l'information.** Le consultant sera responsable de veiller à l'exactitude de l'information recueillie lors de la préparation des rapports et il sera responsable en dernière analyse de l'information présentée dans le rapport d'évaluation.
- **Propriété intellectuelle.** Lors du traitement des sources d'information, le consultant sera tenu de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des collectivités examinées.
- **Remise des rapports.** En cas de retard dans la remise des rapports, ou si la qualité des rapports remis est clairement inférieure à celle dont il avait été convenu, les pénalités prévues dans les présents termes de référence seront applicables.

8. RÔLES DES ACTEURS DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les principaux acteurs intervenant dans le processus d'évaluation à mi-parcours sont le Secrétariat du F-OMD, l'équipe de direction du programme conjoint et le Comité de gestion du programme qui pourra être élargi pour y inclure les parties prenantes supplémentaires appropriées. Ce groupe d'institutions et d'individus fera fonction de groupe de référence de l'évaluation, dont le rôle s'étendra à toutes les phases de l'évaluation et dont les fonctions seront les suivantes :

- Faciliter la participation des parties contribuant à la conception de l'évaluation.
- Identifier les besoins d'information, définir les objectifs et délimiter la portée de l'évaluation.
- Fournir des apports aux documents de planification de l'évaluation (programme de travail et plan de communication, de diffusion et d'amélioration).
- Fournir des apports et participer à l'élaboration des termes de référence.
- Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation à toutes les informations et à toute la documentation relative à l'intervention, ainsi qu'aux acteurs et aux informants clés qui doivent participer aux entrevues, aux groupes de consultation ou aux autres activités de recueil d'information.
- Surveiller la qualité du processus et des documents et rapports produits, afin d'enrichir ceux-ci par leurs apports et veiller à ce qu'ils tiennent compte de leurs intérêts et des besoins d'information sur l'intervention.
- Diffuser les résultats de l'évaluation, notamment auprès des organisations et des entités de leur groupe d'intérêt.

Le Secrétariat du F-OMD promouvra et gèrera l'évaluation à mi-parcours des programmes conjoints en qualité de commissaire de l'évaluation, en s'acquittant du mandat de mener et de financer l'évaluation des programmes conjoints. En qualité de directeur de l'évaluation, le Secrétariat sera chargé de veiller à

ce que le processus d'évaluation soit mené conformément aux dispositions prévues, de promouvoir et de diriger la conception de l'évaluation, et coordonner et de surveiller les progrès et le développement de l'étude d'évaluation et la qualité du processus.

9. CALENDRIER DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

A. Préparation de l'évaluation (environ 45-60 jours avant les 18 premiers mois de l'exécution du programme). Ces activités préparatoires ne font pas partie de l'évaluation, mais la précèdent.

1. Un message électronique officiel du Secrétariat est envoyé au coordonnateur résident, aux responsables de la coordination dans le pays et au coordonnateur du programme conjoint. Il indique la date officielle de démarrage de l'évaluation et contient des instructions sur l'évaluation à mi-parcours et les TdR génériques de l'évaluation.
2. Au cours de cette période, le groupe de référence de l'évaluation est établi, les TdR sont adaptés au contexte et aux intérêts des parties prenantes dans le pays, et tous les documents pertinents relatifs au programme conjoint sont envoyés à l'évaluateur.

Cette activité exige un dialogue entre le Secrétariat et le groupe de référence de l'évaluation (entité qui examine le processus d'évaluation indépendant et émet des remarques, mais ne s'ingère pas dans le processus). Ce dialogue doit viser à affiner et à modifier certaines des questions et des dimensions de l'étude que ne couvrent pas les TdR génériques, ou qui ne sont pas adaptées au programme conjoint ou sans objet par rapport à celui-ci.

3. Le gestionnaire de portefeuille du Secrétariat conviendra avec le pays d'une date initiale pour la visite sur le terrain.
4. À partir de ce point, les spécialistes de l'évaluation et le gestionnaire de portefeuille sont chargés de gérer l'exécution de l'évaluation, celle-ci comportant trois grandes fonctions : faciliter le travail du consultant, servir d'interlocuteur entre les parties (consultant, équipe du programme conjoint dans le pays, etc.), et examen des produits livrables résultant de l'évaluation.

B. Phase d'exécution de l'étude d'évaluation (87-92 jours au total)

Étude des documents (23 jours au total)

1. Séance d'information avec le consultant (**1 jour**). Une liste de vérification des activités et des documents à examiner sera soumise et le processus d'évaluation sera expliqué. Débat sur ce que doit comporter l'évaluation.
2. Examen des documents selon la liste standard (voir annexes des TdR; descriptif, rapports financiers et rapports de suivi du programme, etc.).
3. Soumission du rapport initial comprenant les constats de l'examen documentaire et précisant comment l'évaluation sera effectuée. Le rapport initial est communiqué au groupe de référence de l'évaluation pour ses remarques et suggestions (dans les **quinze jours de la remise au consultant de toute la documentation du programme**).
4. Le point focal pour l'évaluation (coordonnateur du programme conjoint, bureau du coordonnateur résident, etc.) et le consultant établissent un ordre du jour pour la visite d'évaluation sur le terrain (entrevues avec les participants au programme, les parties prenantes, des groupes de consultation, etc.) (dans les **7 jours de la remise du rapport d'étude documentaire**).

Visite sur le terrain (10-15 jours)

1. Le consultant se rendra dans le pays pour y effectuer des inspections et établir des comparaisons avec les conclusions préliminaires issues de l'étude documentaire. L'ordre du jour prévu sera exécuté. Il faudra peut-être à cette fin que le responsable des programmes du Secrétariat facilite la visite du consultant en s'assurant par des communications téléphoniques ou par courriel qu'il y aura un point focal dans le pays qui fera fonction d'interlocuteur naturel du consultant.
2. Il incombera au consultant d'organiser une réunion de retours d'information avec les acteurs clés avec lesquels il aura interagi.

Rapport final (54 jours au total)

1. Le consultant remettra un rapport final préliminaire que le responsable des programmes du Secrétariat sera chargé de partager avec le groupe de référence de l'évaluation (**dans les 15 jours suivant l'achèvement de la visite sur le terrain**).
2. Le Secrétariat déterminera la qualité du rapport d'évaluation soumis en appliquant les critères énoncés par l'UNEG et le Réseau de l'évaluation du CAD (**dans les 7 jours suivant la remise du rapport final préliminaire**).
3. Le groupe de référence de l'évaluation pourra demander à ce que les données ou les fait dont il estime qu'ils sont erronés soient corrigés, sous réserve qu'il produise des données ou des preuves à l'appui de sa demande. L'évaluateur aura le dernier mot sur l'inclusion ou le rejet de tels changements. Pour assurer la qualité de l'évaluation, le Secrétariat pourra et devra intervenir, de manière à ce que les données erronées et les opinions fondées sur des données erronées ou sans preuves factuelles soient modifiées (**dans les 15 jours suivant la remise du rapport final préliminaire**).

Le groupe de référence de l'évaluation pourra également émettre des remarques sur les jugements de valeur contenus dans le rapport d'évaluation, mais celles-ci ne doivent pas affecter la liberté de l'évaluateur d'exprimer les conclusions et d'émettre les recommandations qu'il estime appropriées, sur la base des preuves et des critères établis.

Toutes les remarques seront consignées dans une matrice que le Secrétariat fournira aux points focaux de l'évaluation.

4. Une fois que le groupe de référence aura effectué ses apports, l'évaluateur décidera lesquels de ceux-ci il y aura lieu d'intégrer dans le rapport et lesquels il y aura lieu d'omettre (**10 jours**) et il remettra au Secrétariat du F-OMD un rapport final d'évaluation.
5. Le Secrétariat examinera la version finale du rapport et cette phase s'achèvera par la remise de ce rapport au groupe de référence de l'évaluation dans le pays (**dans les 7 jours de la remise du rapport final préliminaire avec les remarques**).

C. Phase d'intégration des recommandations et d'élaboration du plan d'amélioration (dans les 15 jours de la remise du rapport final) :

1. Le responsable des programmes du Secrétariat, en tant que représentant du Secrétariat, engagera un dialogue avec les gestionnaires du programme conjoint pour établir un plan d'amélioration intégrant les recommandations issues de l'évaluation.
2. Le Secrétariat publiera le rapport d'évaluation sur son site web.

10. ANNEXES

a) Examen documentaire

La présente section doit être complétée par les autres utilisateurs de l'évaluation, mais principalement par l'équipe de direction du programme conjoint et par le Comité directeur du programme. Il faut déterminer un minimum de documents à examiner avant d'entreprendre la visite sur le terrain. En termes généraux, le Secrétariat estime que ces documents devront comprendre au moins les documents suivants :

Contexte du F-OMD

- Document cadre du F-OMD
- Sommaire du cadre et des indicateurs communs de S&E
- Indicateurs thématiques généraux
- Stratégie de S&E
- Stratégie de communication et de plaidoyer
- Directives d'exécution conjointe du F-OMD

Documents spécifiques du programme conjoint

- Descriptif du programme conjoint, cadre de résultats et cadre de S&E
- Rapports de mission du Secrétariat
- Rapports trimestriels
- Mini-rapports de suivi
- Rapports de suivi bisannuels
- Rapports annuels
- Programme de travail annuel
- Information financière (MDTF)

Autres documents ou information disponible dans le pays

- Évaluations, études ou rapports internes produits par le programme conjoint
- Documents ou rapports sur le objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local et national
- Documents ou rapports pertinents sur l'application dans le pays de la Déclaration de Paris et des principes du Programme d'action d'Accra
- Documents ou rapports pertinents sur l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action »

d) Fichier pour le plan d'amélioration du programme conjoint

Un fois l'évaluation intérimaire menée à bien, la phase de l'intégration de ses recommandations commence. Le présent fichier est à utiliser en tant que base de l'établissement d'un plan d'amélioration du programme conjoint, qui rassemblera toutes les recommandations et indiquera les actions devant être entreprises par la Direction du programme.

Recommandation de l'évaluation n° 1				
Réponse de la Direction du programme conjoint				
Actions clés	Période	Personne responsable	Suivi	
1.1			Remarques	Statut
1.2				
1.3				
Recommandation de l'évaluation n° 2				
Réponse de la Direction du programme conjoint				
Actions clés	Période	Personne responsable	Suivi	
2.1			Remarques	Statut
2.2				
2.3				
Recommandation de l'évaluation n° 3				
Réponse de la Direction du programme conjoint				
Actions clés	Période	Personne responsable	Suivi	
3.1			Remarques	Statut
3.2				
3.3				

c) Calendrier de l'évaluation